

LE PARQUET BAUWERK SUR UN CHAUFFAGE DE SURFACE ÉLECTRIQUE

Le bois n'absorbe pratiquement pas la chaleur du pied, comme on peut le sentir sur du carrelage par exemple. Cela assure un confort de marche et intérieur agréable.

Le parquet Bauwerk convient à la pose sur des chauffages de surface électriques avec une caractéristique de chauffage douce. La température de surface maximale autorisée est de 27 °C et ne doit pas être dépassée, même dans les zones périphériques. Par ailleurs, pour le chauffage de surface électrique, il convient de ne pas dépasser une puissance maximale de 125 W/m² en cas de pose flottante et entre 60 et 110 W/m² en cas de pose collée. L'accumulation de chaleur par les tapis, les étagères, les tapis de sport, les futons ou autres doit être évitée, car elle peut entraîner une formation accrue de joints et une agitation des éléments de pose.

Le choix du plancher ou parquet en bois

En principe, tous les sols à 2 ou 3-plis collés ou flottants de Bauwerk conviennent à la pose sur un chauffage de surface électrique. Sont considérés comme appropriés sans accord spécial les revêtements de sol avec une épaisseur du matériau allant jusqu'à 14 mm et une résistance thermique de $R \leq 0,15 \text{ m}^2 \text{ K/W}$. Une pose collée en plein est la méthode la plus appropriée en raison de la faible résistance thermique. En cas de pose flottante, la résistance thermique augmente en raison du tapis de sous-construction nécessaire ainsi que d'une couche d'air souvent inévitable (par exemple en cas d'irrégularités ou de meubles lourds).

Particularités de la pose sur un chauffage de surface électrique

- › La pose du sol doit être effectuée conformément aux instructions du fabricant et doit être adaptée à l'application concernée. Les exigences selon VOB partie C DIN 18356 Travaux de parquet ou DIN 18365 Travaux de revêtement de sol, ÖNORM B5236, SIA 251 et 253 ainsi que l'état de la technique sont applicables.
- › Les recommandations de montage des fabricants de l'adhésif respectifs doivent être respectées.
- › En cas de pose collée, il convient en particulier de garantir une pose dans les règles de l'art en utilisant des spatules dentées et des fabricants d'adhésif approuvés à cet effet. Par ailleurs, il faut veiller à ce que les éléments de chauffage de surface soient recouverts d'une couche d'épaisseur suffisante (au moins 3 mm).
- › Les surfaces partielles chauffées et non chauffées doivent être séparées par des joints de dilatation dans le revêtement supérieur. Le chauffage de surfaces partielles dans la même pièce est expressément déconseillé.
- › Un entretien de coordination entre l'architecte, le planificateur, l'électrotechnicien et le technicien du bâtiment et le poseur doit avoir lieu en temps utile avec le maître d'ouvrage ou son représentant afin de coordonner la planification et l'exécution globales.
- › En cours de fonctionnement du chauffage par le sol, la température de surface ne doit dépasser 27 °C à aucun endroit. Des températures élevées et/ou des conditions climatiques ambiantes sèches très défavorables ont un effet négatif sur les planchers ou parquets en bois et peuvent entraîner des joints, des déformations, voire des fissures.
- › Afin de prévenir un éventuel endommagement du parquet, il est impérativement recommandé d'installer des capteurs de température et des thermostats avec fonction limiteur dans le système de chauffage. Par ailleurs, il est recommandé d'installer une Fidbox à proximité immédiate du sol afin d'enregistrer la température (°C) et l'humidité relative de l'air (%) pendant la durée de vie du sol. Ces données à long terme peuvent éviter de longues enquêtes en cas de dommage.
- › En cas de ventilation contrôlée sans récupération d'humidité, les taux de renouvellement d'air doivent être adaptés pendant la période de chauffage afin d'éviter un climat intérieur trop sec.

Pour les essences ayant un comportement de contraction et de gonflement plus élevé (p. ex. hêtre & érable), des joints et des ventouses plus importants apparaissent en hiver. L'humidification de l'air et le maintien d'un climat intérieur sain (20 à 22 °C et 35 à 40 % d'humidité pendant la période de chauffage) permettent de lutter contre ce phénomène. Il est important de mesurer les conditions climatiques de la pièce, en particulier lors de l'utilisation d'un chauffage de surface électrique. De manière générale, il convient d'éviter le chauffage et le refroidissement permanents et d'assurer une dissipation uniforme de la chaleur. Le non-respect de cette recommandation peut entraîner des dommages tels que des joints, des fissures, des ventouses ou des bruits de grincement dans les éléments de parquet en raison de la répartition rapide de la chaleur du chauffage électrique de surface.

La recommandation rédigée dans ce document se réfère à l'état actuel de la technique des produits nécessaires à la construction du système d'un chauffage de surface électrique sur des parquets. Dès que des modifications techniques déterminantes sont apportées à l'un des produits décrits, la recommandation décrite dans le présent document devient caduque.

